

LA CHARTE DU RANDONNEUR

SOYONS DISCRETS

PRÉSERVONS NOS SITES

RESTONS SUR LES SENTIERS

RÉCUPERONS NOS DÉCHETS

RESPECTONS LES ESPACES PROTÉGÉS

PRIVILÉGIONS LE COVOITURAGE
ET LES TRANSPORTS EN COMMUN

INFO ESPACE NATUREL

NE FAISONS PAS DE FEU

REFERMONS LES CLÔTURES
ET LES BARRIÈRES

GARDONS LES CHIENS EN LAISSE

LAISSONS POUSSER LES FLEURS

NETTOYONS NOS SEMELLES

PARTAGEONS LES ESPACES

La charte du randonneur de la FFRandonnée

En tant que randonneur, nous sommes tous "amoureux" de la nature et par conséquent, sensibles à la protection de l'environnement. Partir en randonnée, c'est aussi garder à l'esprit que **pour profiter de la nature, il faut d'abord la respecter.**

La charte du randonneur a pour but de sensibiliser tous les utilisateurs des sentiers de randonnée à la préservation de cet environnement et au respect de la biodiversité.

- 1. Respectons les espaces protégés.** De nombreux espaces naturels remarquables (parcs nationaux, réserves naturelles...) sont protégés par des dispositifs réglementaires. Que ce soit sur le littoral, à la montagne, dans les zones humides ou ailleurs, ces espaces accueillent les randonneurs. Renseignez-vous avant de partir pour connaître les dispositifs réglementaires.
- 2. Restons sur les sentiers.** Dans la nature, seul le sentier est le territoire de l'homme. Respectez le tracé des sentiers, restez sur les chemins pour éviter le piétinement des espèces. Ne prenez pas de raccourcis et respectez les espaces fragiles.
- 3. Nettoyons nos semelles.** Sans le savoir nous pouvons nuire à la biodiversité en apportant dans la terre collée à nos semelles des graines ou des germes venus d'autres milieux naturels. Pensez à nettoyer régulièrement les semelles de vos chaussures, notamment après un séjour à l'étranger.
- 4. Refermons les clôtures et les barrières après notre passage.** Sur les chemins, nous sommes toujours sur la propriété d'autrui. Ne dégradons ni les cultures, ni les plantations et ne dérangeons pas les animaux domestiques ou troupeaux.
- 5. Gardons les chiens en laisse.** Nous les considérons comme un ami, les animaux sauvages le perçoivent comme un prédateur ! Ils pourraient malencontreusement provoquer des dommages ou être victimes d'accidents.
- 6. Récupérons nos déchets.** Le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas. Ne laissons ni trace de notre passage, ni déchets. Choisissez les produits que vous utilisez. Ramassez et remportez vos déchets avec vous.
- 7. Partageons les espaces naturels.** Pensons aux autres, à la sérénité de la nature. Nous ne sommes pas les seuls à fréquenter les chemins. Partagez l'espace naturel avec les autres activités sportives et restez attentifs aux autres usagers.
- 8. Laissons pousser les fleurs.** Elles sont plus jolies dans leur milieu naturel que dans un bouquet. N'arrachez pas de fleur, de bourgeon ou de jeune pousse mais apprenez à reconnaître la faune et la flore dans leur environnement naturel.
- 9. Soyons discrets.** Les animaux sauvages ne sont pas habitués à entendre nos bruits. Restez discrets pour avoir une chance de les apercevoir. Ne touchez jamais un jeune animal, sa mère l'abandonnerait.
- 10. Ne faisons pas de feu.** Le feu représente un danger pour le randonneur et pour la nature. Respectez les consignes et en cas d'incendie, appelez le 18 ou le 112.
- 11. Préservons nos sites.** Nous pouvons préserver la qualité des itinéraires pour que nos enfants puissent eux aussi bénéficier d'itinéraires de qualité. Grâce au programme [Suricate](#), signalez toute anomalie sur le site sentinelles.sportdenature.fr. Votre signalement sera traité par les fédérations sportives de nature et les conseils généraux en lien avec le pôle ressources national des sports de nature du ministère des sports.
- 12. Privilégions le covoiturage et les transports en commun.** Évitez de prendre sa voiture seul pour se rendre en randonnée. Préférez le covoiturage ou les transports en commune pour vous rendre en randonnée. Restez sur les voies ouvertes aux véhicules et gardez-vous dans les espaces prévus à cet effet.